



LABEL « QUALITÉ MEUSE »

2026

Contact : Meuse Attractivité - +33 (0)6 13 39 61 42
Mme Sylvie JANNOT : s.jannot@lameuse.fr



Pourquoi un label départemental ?

Qualité Meuse évolue pour engager les acteurs de l'hébergement touristique dans une démarche d'écoresponsabilité et de professionnalisation. Les critères répondent aux attentes et besoins clefs de l'hébergement touristique : **écoresponsabilité**, **offres de services**, **communication & commercialisation**, **qualité de l'hébergement**.

Qualité Meuse est le **premier label départemental reconnu par l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est**, au même titre que les labels et classement nationaux. Cette reconnaissance permet aux hébergements labellisés de figurer sur la plateforme de commercialisation « [Explore Grand Est](#) ».

Rénové pour correspondre aux évolutions du secteur touristique, Qualité Meuse vise à engager progressivement les prestataires d'hébergement meusiens dans une amélioration constante de leurs prestations de services et engagement pour un tourisme plus responsable.



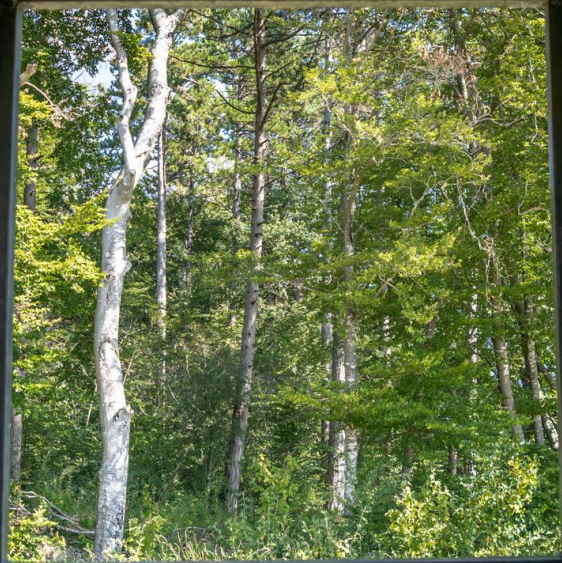


Le fonctionnement de Qualité Meuse

Le processus de labellisation :

- ▶ Vous gérez un meublé de Tourisme, une chambre d'hôtes ou un hébergement insolite*, classé(e) ou non par un référentiel d'État.
 - Les hébergements non-classés doivent s'engager à effectuer une démarche de classement national au cours de leur labellisation Qualité Meuse. Dans le cas contraire, le renouvellement du label ne sera pas possible.
- ▶ Un auto-diagnostic préalable est possible pour évaluer votre éligibilité.
 - Si vous ne l'êtes pas encore, Meuse Attractivité peut vous accompagner pour améliorer votre score.
- ▶ Meuse Attractivité effectue une visite de labellisation.
 - L'établissement répond à tous les critères obligatoires et valide au moins 35% (min 9) des critères facultatifs : **votre hébergement est labellisé**
 - L'établissement ne répond pas à tous les critères obligatoires : **un accompagnement est possible pour améliorer votre offre**
 - L'établissement répond à tous les critères obligatoires mais ne valide pas au moins 35% des critères facultatifs : **un accompagnement est possible pour améliorer votre offre**
 - **Une augmentation du score est obligatoire pour un renouvellement du label.**
- ▶ Valable **3 ans**
- ▶ Qualité Meuse est un label **gratuit**
- ▶ Votre **certificat de déclaration** à la mairie vous sera demandé pour finaliser la labellisation.

** Pour les hébergements insolites, leur nature rend difficile l'établissement d'une grille de critères unique. La labellisation est au cas par cas.*



LES CRITÈRES « QUALITÉ MEUSE »

2026

Contact : Meuse Attractivité - +33 (0)6 13 39 61 42
Mme Sylvie JANNOT : s.jannot@lameuse.fr



Éco-responsabilité et engagements RSE

N°	Critères	O / F	Validation (précision si nécessaire)	Palier de progression
1	L'hébergement est labellisé par un label environnemental reconnu.	F	Écolabel UE, La clef verte, Gîte Panda, Écogîte.	
2	L'hébergement est labellisé « Tourisme et Handicap » ou est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).	F		
3	L'hébergeur s'appuie sur un approvisionnement auprès de producteurs locaux pour tout ou partie des besoins de l'activité, notamment alimentaire. L'hébergeur entretient un potager/poulailler profitant aux visiteurs.	F		La progression de ce critère est obligatoire pour un renouvellement du label.
4	Une borne de recharge pour véhicule électrique est installée à l'hébergement.	F		
5	L'hébergeur propose au moins ponctuellement des offres promotionnelles dédiées aux touristes voyageant en train, transport en commun (bus, co-voiturage), à vélo.	F		Maintenir une ou plusieurs offres dédiées en permanence.
6	Un système de récupération et de valorisation des eaux de pluie est déployé.	F		
7	Utilisation d'une majorité de produits d'entretien « naturels » (vinaigre blanc, bicarbonate de soude, cristaux de soude, savon noir, appareils à vapeur etc...) et/ou écolabellisés	F		Utiliser exclusivement de produits naturels et éco-certifiés pour l'entretien.
8	Un mousseur d'eau est présent sur chaque robinet et douche de l'hébergement.	F		

O = critère obligatoire / F = critère facultatif



Éco-responsabilité et engagements RSE

N°	Critères	O / F	Validation (précision si nécessaire)	Palier de progression
9	Un système de réduction de consommation de la chasse d'eau des sanitaires est mis en place ou l'hébergement est équipé de toilettes sèches.	F		
10	L'hébergement dispose d'une source production d'énergie renouvelable : photovoltaïque, solaire-thermique, pompe à chaleur (<i>aéro/géothermique</i>)	F	Cumul possible.	
11	L'hébergeur a mis en place des systèmes de gestion de la consommation d'énergie.	F	Arrêt du chauffage si température atteinte, fenêtre ouverte, suivi de consommation en temps réel, température maximale bloquée, etc...	
12	L'hébergeur a effectué un bilan de consommation (eau, énergie de chauffage, volume de déchet) de son activité touristique et identifié les postes d'amélioration prioritaires.	F		
13	Initier une démarche du « zéro déchet » pour son activité d'hébergement touristique : privilégier les recharges (savon, gel douche et shampoing), suppression des bouteilles plastiques, produits sans suremballage, carafes/bombonnes consignées, compostage, service de produits en vrac (dans le respect des réglementations en vigueur), sobriété numérique, etc...	F	Cumul possible.	Concrétiser et multiplier les actions de réduction des déchets
14	L'hébergeur sensibilise directement et/ou par des supports d'information sur l'écoresponsabilité de l'hébergement et les bons gestes à adopter. Au sein de l'hébergement comme en ligne.	F		



Offres de services

N°	Critères	O / F	Validation <i>(précision si nécessaire)</i>	Palier de progression
15	Un service de table d'hôtes est proposé à la clientèle et/ou possibilité d'achat de bocaux de plats artisanaux.	F		
16	L'hébergeur met à disposition <i>(gratuitement ou en supplément)</i> des vélos pour ses clients. Ce peut être assuré via un partenariat <i>(location de vélos, trottinettes)</i>	F	La flotte disponible doit correspondre aux besoins de la clientèle habituelle de l'hébergement. Les vélos sont entretenus.	
17	L'hébergeur propose un service de transport de bagages à ses clients. Ce service doit être indiqué sur le site (ou équivalent) de l'hébergement. Ce service peut être conditionné à la durée du séjour.	F	Par exemple : uniquement pour des séjours supérieurs ou égaux à 1 semaine. Ce service peut être proposé en supplément.	
18	L'hébergeur propose un service de navette gare-hébergement. Ce service doit être indiqué sur le site (ou équivalent) de l'hébergement. Ce service peut être conditionné à la durée du séjour.	F	Par exemple : uniquement pour des séjours supérieurs ou égaux à 1 semaine. Ce service peut être proposé en supplément.	
19	L'hébergeur propose un accueil avec des produits locaux. Exemples : spécialité gastronomique, bouteille de boisson locale, produit artisanal fabriqué en Meuse, etc...	F	La présence d'une boutique au sein de l'hébergement est valorisée.	
20	L'hébergeur facilite le séjour de ses clients par un service de conciergerie : réservation de billets de visite/activité, table au restaurant, réservation de panier-repas auprès de partenaires (boulangerie, etc.)	F	Ces services peuvent être rendus à titre gracieux ou payant. Ce service est annoncé sur le site et lors de la réservation pour la bonne information des clients.	

Communication et commercialisation

N°	Critères	O / F	Validation (précision si nécessaire)	Palier de progression
21	L'hébergement dispose de son propre site internet ou d'une fiche « <i>google my business</i> » entièrement renseignée. Une page facebook animée, renseignée et tenue à jour est acceptée.	O		Si uniquement une page facebook, se doter d'une fiche google renseignée et/ou d'un site internet. Si uniquement une fiche google, se doter d'un site internet fonctionnel. Si un site internet existe sans possibilité de réservation directe, en intégrer une.
22	L'hébergeur diffuse, sur internet et/ou sur place, de l'information touristique sur la Meuse.	F		
23	L'hébergement est réservable en ligne et/ou sur la place de marché départementale. Ce critère est obligatoire pour le label et pour figurer sur la plateforme régionale Explore Grand Est.	O	L'adhésion (nouvelle) à la place de marché départementale lors de la labellisation est valorisée. Les adhérents sont valorisés.	Adhésion à la place de marché départementale en ligne.
24	L'hébergeur s'engage à adopter les codes de communication de la marque territoriale « La Meuse ! » dans la promotion de son activité.	F	L'utilisation de la marque sur : Les réseaux sociaux, site internet, etc.	
25	L'hébergeur accepte de participer à des opérations de promotion touristique de façon ponctuelle (<i>gestes commerciaux lors d'accueil de presse, codes promotionnels lors d'événement, etc...</i>)	F		
26	L'hébergeur assure la présence de l'hébergement sur au moins un site d'avis en ligne. Une gestion de sa e-réputation est assurée.	F	La réputation en ligne de l'hébergement sera prise en compte pour l'attribution ou non du label.	

O = critère obligatoire / F = critère facultatif

Qualité et confort d'hébergement

N°	Critères	O / F	Validation <i>(précision si nécessaire)</i>	Palier de progression
27	Le bâtiment est propre, entretenu, et éloigné de nuisances directes.	O		
28	Les espaces extérieurs (<i>jardin, terrasse, cour, etc...</i>) sont soignés. Le mobilier en plastique est à éviter.	O		
29	Les espaces intérieurs réservés à la clientèle sont propres, rangés, en accès libre, et dédiés à la détente. Ils sont adaptés à la capacité d'accueil.	O		
30	Un accès internet de bonne qualité est disponible dans tout l'hébergement.	O		
31	L'aménagement et la décoration sont sobres et cohérents dans leur style.	O		
32	Les chambres disposent d'ouverture(s) sur l'extérieur et de dispositif(s) occultant performant(s).	O		

Qualité et confort d'hébergement

N°	Critères	O / F	Validation (précision si nécessaire)	Palier de progression
33	Les chambres sont équipées de : penderie, sources d'éclairage, assises (<i>hors lit</i>), prises de courant accessibles, système de fermeture de la chambre (<i>clef, code</i>), bureau. Les équipements sont adaptés à la capacité d'accueil des chambres et de l'hébergement.	O		
34	La literie et le linge sont propres, sobres, de qualité, et en très bon état. Les couvertures en lieu et place des couettes ne sont pas admises. Les matériaux sont d'origine naturelle (<i>pas de tissus synthétiques</i>)	O		Proposer un lit de 160 ou 180 cm en cas de 140 cm. Proposer un lit de 180 cm en cas de 160 cm.
35	La salle de bain est très bien entretenue, propre, et adaptée à la capacité d'accueil. Les équipements et produits d'hygiène de base sont fournis. Un jeu de serviette est remis à chaque hôte.	O		
36	Le petit-déjeuner contient au moins un ou plusieurs produits faits-maison, et peut-être adapté sur demande de la clientèle (<i>produits salés</i>). Sont proposés <i>a minima</i> du pain frais, céréales, boissons chaudes, jus de fruits (<i>bio et frais selon saison</i>) et garnitures pour le pain.	O		S'approvisionner auprès de producteurs régionaux et départementaux.



la Meuse!

MEUSE ATTRACTIVITÉ

lameuse.fr